

## Communiqué de presse

Lucerne, le 27 juin 2013

### **Les accidents de ski coûtent deux fois plus cher que les accidents de football**

**Les assureurs-accidents ont enregistré 790 619 accidents professionnels et non professionnels en 2012. En comparaison avec l'année précédente, le nombre des accidents a diminué de 0,8 % malgré une hausse de l'emploi. Comme le révèle la nouvelle analyse réalisée par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA géré par la Suva, les accidents de ski coûtent deux fois plus cher que les accidents de football ou de hockey sur glace.**

L'an dernier, le nombre des accidents a légèrement diminué pour la première fois depuis cinq ans dans l'assurance-accidents obligatoire, et ce malgré la progression constante du nombre des salariés (+ 1 % selon l'Office fédéral de la statistique). Le nombre des accidents concernant les chômeurs et les demandeurs d'emploi est également en baisse. La diminution des accidents professionnels et non professionnels enregistrée en 2012 s'explique par la croissance du secteur tertiaire, mais aussi par l'efficacité de la prévention des accidents et les conditions météorologiques de l'année considérée.

|                                   | 2012    | 2011    | Variation |
|-----------------------------------|---------|---------|-----------|
| Accidents professionnels          | 269 608 | 271 945 | - 0,9 %   |
| Accidents durant les loisirs      | 507 004 | 509 790 | - 0,6 %   |
| Accidents des demandeurs d'emploi | 14 007  | 14 856  | - 5,7 %   |
| Total                             | 790 619 | 796 591 | - 0,8 %   |

### **Les accidents non professionnels coûtent plus cher**

Les coûts annuels des accidents atteignent quelque 4 milliards de francs, dont plus des deux tiers sont imputables aux accidents non professionnels. «Selon sa gravité, un accident coûte de quelques centaines à plusieurs millions de francs», explique Peter Andermatt, statisticien auprès de la Suva. Les prestations d'assurance comprennent les frais de traitement, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ainsi que les rentes à vie versées en cas de perte de gain durable ou de décès. Les coûts moyens des accidents varient selon les activités de loisirs. Les accidents de la circulation, qui font partie des accidents les plus graves et les plus onéreux, coûtent environ 10 000 francs en moyenne. Les accidents de piétons coûtent environ 23 000 francs, soit beaucoup plus que les accidents de voiture, dont le montant s'établit à 8700 francs en moyenne. Les coûts des accidents de moto, soit environ 22 000 francs par cas, sont eux aussi nettement supérieurs à la moyenne. Les coûts moyens par cas

de 7300 francs indiqués sous la rubrique «Sorties, promenades, excursions, voyages, repos» ne sont donc pas surprenants.

### Les accidents de ski coûtent plus cher

Les coûts moyens des [accidents de ski](#) sont également supérieurs à la moyenne, soit un montant de 6700 francs par cas et plus du double de celui des [accidents de football](#) (3100 francs). Ces différences s'expliquent essentiellement par la gravité des blessures, mais aussi par le sexe et la classe d'âge des assurés concernés. «Chez les jeunes footballeurs, dont l'âge moyen est de 29 ans, par exemple, les salaires et les indemnités journalières correspondantes sont moins élevés que chez les skieurs, qui ont un âge moyen de 41 ans», précise Peter Andermatt. Pour ce qui est du hockey sur glace, réputé hautement dangereux, un accident coûte 3000 francs en moyenne, c'est-à-dire moins qu'un accident de ski ou de football.

**Tableau 2: accidents non professionnels enregistrés en 2007 avec état des coûts en 2011 (pour 4000 cas au min.)**

| Activité  | Cas    | Coûts moyens par cas |
|---|--------|----------------------|
| Sorties, promenades, excursions, voyages, repos       | 78 195 | 7300                 |
| Se déplacer dans la maison et au jardin               | 56 042 | 4200                 |
| Football  | 43 249 | 3100                 |
| Travaux ménagers, petites occupations                 | 30 654 | 2300                 |
| Ski (alpin)   | 21 188 | 6700                 |
| Sur le chemin du travail                              | 17 829 | 8100                 |
| Promenades, randonnées (sans excursions en montagne)  | 13 678 | 4700                 |
| Agression, bagarre                                    | 9243   | 4000                 |
| Snowboard   | 7332   | 5800                 |
| Jardinage   | 7301   | 3100                 |
| Jogging, course à pied                                | 6754   | 3200                 |
| Hygiène personnelle, soins aux enfants et aux malades | 5882   | 4400                 |
| VTT (vélo tout terrain)                               | 5826   | 5100                 |
| Événements, jeux, amusements (maison et jardin)       | 5490   | 3000                 |
| Hockey sur gazon, unihockey, rink hockey              | 4682   | 2000                 |
| Hockey sur glace                                      | 4668   | 3000                 |
| Baignade, natation                                    | 4574   | 3300                 |
| Volleyball  | 4523   | 2800                 |
| Manger, boire, se restaurer                           | 4425   | 1700                 |
| Excursions (sans varappe)                             | 4373   | 5600                 |
| Commissions, courses diverses                         | 4320   | 5600                 |
| Équitation, sports équestres                          | 4061   | 4700                 |

### Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), qui est géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les

résultats des 31 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut également les résultats de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs qui sont assurés auprès de la Suva. L'édition 2013 est disponible sur papier et en ligne en français et en allemand. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement à l'adresse suivante: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents, c/o Suva, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne. Pour en savoir plus: [www.unfallstatistik.ch](http://www.unfallstatistik.ch).

**Information aux médias:**

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise, Suva

Tél. 026 350 37 81, [jeanluc.alt@suva.ch](mailto:jeanluc.alt@suva.ch)

Infos complémentaires: [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

S'abonner à la Newsletter Suva: [www.suva.ch/newsletter-f](http://www.suva.ch/newsletter-f)